



Réduction de 50% du terrain

Par **julieda**, le **22/12/2011 à 19:02**

Bonsoir nous avons signé une maison + terrain de 866m² en vefa avec un promoteur. Nous avons signé un contrat de réservation où la surface de 866m² était bien indiquée ainsi que la mention "surface donnée à titre indicatif".

Un mois plus tard lorsque nous recevons enfin les plans nous remarquons que le terrain est passé à 428m². Le promoteur a reconnu son erreur lors de notre vente mais se refuse à toute compensation pour combler la perte de 50% de terrain.

Nous avons demandé il y a presque 2 semaines un rdv suite à un recommandé dans lequel le promoteur refuse toute compensation. Depuis, le promoteur fait tarder les choses, notre dossier de financement a même été bizarrement refoulé sans aucunes explications valables.

Aujourd'hui nous avons trouvé un financement de notre côté et souhaitons acquérir cette maison mais avec une compensation financière.

Que devons nous faire? Nous avons déjà pris contact avec notre notaire mais le promoteur ne réagit pas.